

## DIRE A CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BEAUVAIS

A comparu

**Maître Elodie DEVRAIGNE**, Avocat au Barreau de Beauvais, membre de la SELARL MAESTRO AVOCATS, 16 rue Denis Simon à 60000 BEAUVAIS

Avocat de :

**La société INTERFIMO**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 93.832.000 Euros, Société Financière agréée fonctionnant sous le Régime du Cautionnement Mutuel, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 702 010 513, dont le siège social est sis 75007 PARIS, Maison des Professions Libérales, 46 Bd de la Tour-Maubourg, représentée par son Président du Directoire, domicilié en cette qualité audit siège

Lequel entend déposer ci-joint en annexe du cahier des conditions de vente :

- Le rapport de diagnostic – Service Public d'Assainissement Non Collectif

Que l'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation sans aucun recours, ni action contre le poursuivant ou ses conseils.

Et avec nous Greffier en Chef du Tribunal Judiciaire de BEAUVAIS, a signé Maître Elodie DEVRAIGNE.

Contrôleur : Mathias DOSSO

# RAPPORT DE DIAGNOSTIC

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Numéro de dossier : LBO153/20

35 Rue principale

60590 LABOSSE

Visite effectuée le : 23 juin 2020

*Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre de la vente de l'habitation*

L'occupant n'a pas été rencontré.

La personne rencontrée est :

Différente de l'occupant et du propriétaire.

LEWINTRE Thomas (LTV Huissiers Associés)

**Propriétaire(s) :**

MASSART Nathallie et BROSSEAU Hervé

35 Rue principale

60590 LABOSSE

**Données générales :**

Type de résidence : Secondaire

Année de construction : 1870

Année d'acquisition : 2006

Surface de la parcelle : 68600m<sup>2</sup>.

Type : F9

Nombre d'occupants : 0

Consommation en eau : Inconnue.

Puits d'alimentation humaine à moins de 35 mètres : Non.

Date de réalisation de l'assainissement : Inconnue.

Documents disponibles : Aucun.

Constructeur : Inconnu.

**La collecte :**

Les eaux usées sont collectées de manière séparative.

Les eaux vannes sont collectées avec un tuyau de diamètre 100mm, dont la pente est suffisante. Le tuyau de collecte se situe dans la cave et il est accessible par un bouchon à vis.

Les eaux ménagères sont collectées avec un tuyau de diamètre 60mm, dont la pente est suffisante. Le tuyau de collecte se situe dans la cave et il est accessible par un bouchon à vis.

**Le prétraitement :**

Il y a un système de prétraitement. Les eaux vannes et les eaux ménagères sont prétraitées séparément.

**Il y a une fosse septique** d'un volume de 1000 litres.

La fosse n'est pas sous passage de véhicule. La fosse est accessible et les regards sont affleurants.

Etat de la fosse : ok.

**Il n'y a pas de préfiltre.**

**Il n'y a pas de bac à graisses.**

Le prétraitement n'est pas muni de ventilation primaire, et il n'est pas muni d'une extraction de gaz.

Nuisances : Les eaux ménagères ne sont pas prétraitées.

Remarques : Pas de remarques particulières.

La vidange n'a jamais été réalisée.

### **Le traitement :**

**Les eaux usées ne sont pas traitées.**

Nuisances : Aucune.

Dispositions particulières : Aucune.

### **Rejet :**

**Il y aurait un rejet d'eaux non traitées ; probablement dans le cours d'eau mais il n'a pas été détecté**  
Le rejet se fait en dehors de la propriété.

Nuisances : Aucune.

Existence de rejet d'eaux usées en dehors de l'installation : eaux ménagères.

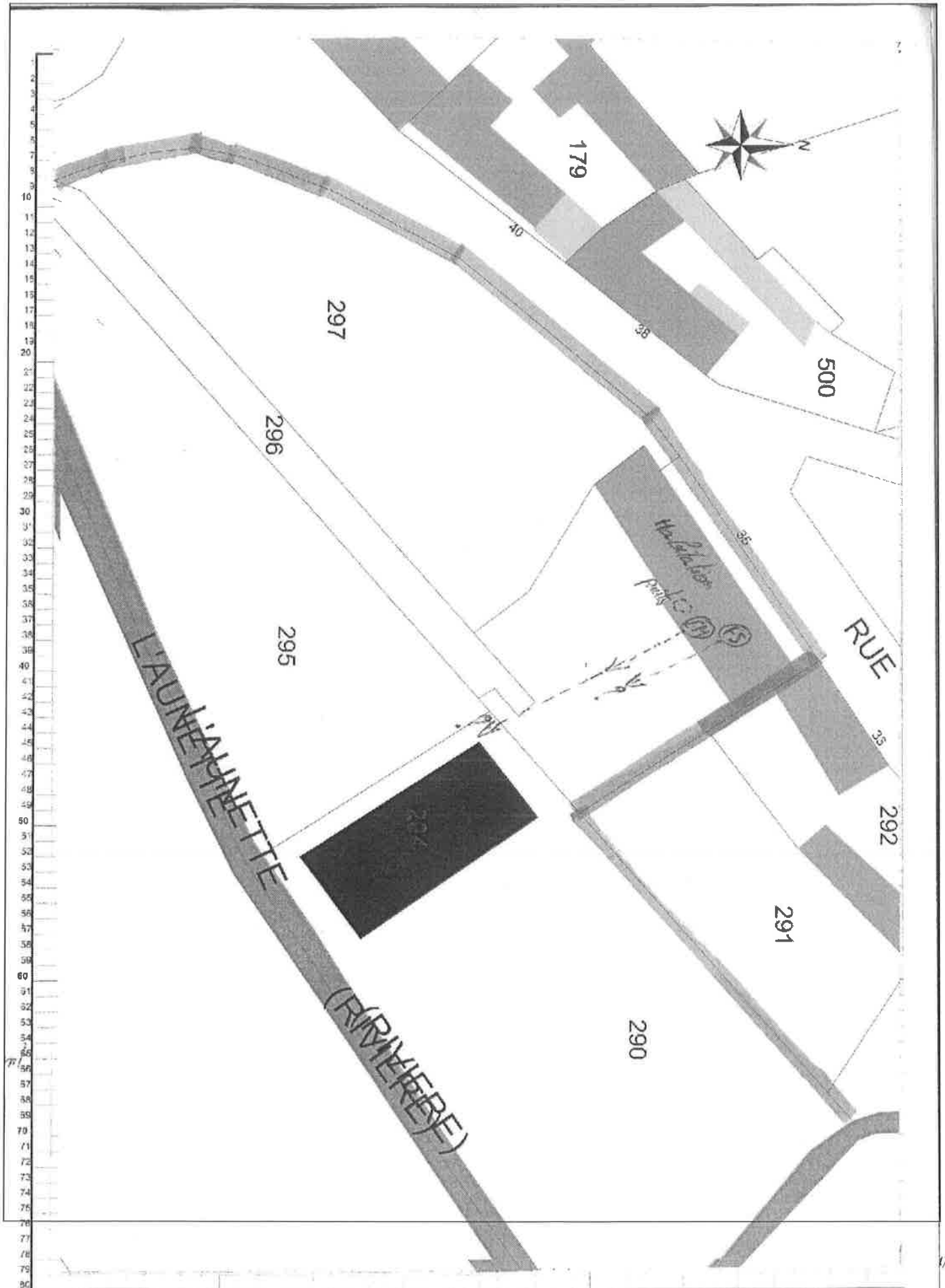
Existence d'eaux non usées dans l'installation d'assainissement : Non.

### **Observations :**

Toutes les eaux sont collectées dans la cave. Présence d'une fosse septique pour les eaux vannes. Pas de prétraitement pour les eaux ménagères. L'exutoire final des eaux ménagères et de la fosse septique n'ont pu être détectées avec la végétation, l'habitation est inoccupée depuis 10ans, mais probablement le cours d'eau.

Prochaine vidange conseillée en 2020.

Plan schématique de l'installation d'ANC :



## Grille d'évaluation :

Zone à enjeu Sanitaire ou à enjeu Environnemental* .....	
<b>Prétraitement</b>	
Bon fonctionnement.....	0
Usure ou défaut d'entretien.....	1
Absent, non détecté, incomplet, sous-dimensionné ou dysfonctionnement majeur.....	2 ou 3*
Défaut de structure, de fermeture ou problèmes d'odeurs récurrents.....	3
<b>Traitement</b>	
Bon fonctionnement.....	0
Regard(s) absents(s), cassé(s) ou abimé(s).....	1
Absent, non détecté, traitement partiel, sous-dimensionné ou dysfonctionnement majeur.....	2 ou 3*
Défaut de structure, de fermeture ou défaut électrique (pompe, micro-station,...).....	3
Si le prétraitement <b>et</b> le traitement sont absents ou non détectés.....	4
<b>Rejet</b>	
Pas de rejet, rejet non détecté ou eaux traitées.....	0
Eaux brutes ou prétraitées sans contact direct possible.....	2
Eaux brutes ou prétraitées avec contact direct possible.....	3
Classification de l'installation d'assainissement non collectif.....	3

## Conclusion générale :

L'installation d'assainissement non collectif située au 35 Rue principale sur la commune de LABOSSE présente un risque environnemental.

Elle est **non conforme à la réglementation en vigueur**.

La périodicité de contrôle appliquée à cette installation est de : 1 contrôle tous les 1 ans.

Le prochain contrôle de bon fonctionnement sera effectué en 2020.

## **Travaux :**

(4) Mettre en place un système d'assainissement conforme à la réglementation en vigueur ou prouver son existence de façon urgente

(3) Travaux à réaliser obligatoirement avant le prochain contrôle de bon fonctionnement (**ou dans l'année qui suit l'achat de l'habitation**) :

Une installation d'assainissement non collectif adaptée à la nature du sol et à la capacité d'accueil de la maison est à mettre en place.

(2) Recommandations (**ou travaux à réaliser obligatoirement dans l'année qui suit l'achat de l'habitation**) :

(1 ou 0) Recommandations

*Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'occupant des lieux et selon un constat de visu des installations. Les investigations, entreprises par le SPANC de la Communauté de Communes, s'inscrivent spécifiquement dans le cadre de sa mission au titre de l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne comportent aucun démontage d'installations.*

## **Mentions légales**

*Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bray sis 2 rue d'Hodenc 60650 LACHAPELLE AUX POTS a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.*

*Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : de la gestion de l'Assainissement Non Collectif. Ce traitement est basé sur l'obligation légale.*

*Les données ne sont destinées qu'au service eau assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Bray et à ses sous-traitants éventuels agissant pour le compte de celle-ci. Elles seront également transmises aux services de la trésorerie pour des raisons de facturation.*

*Les données relatives à l'utilisateur sont conservées pour une durée de 10 ans.*

*Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.*

*Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter par courrier à Communauté de Communes du Pays de Bray, 2 rue d'Hodenc 60650 LACHAPELLE AUX POTS [contact@cc-paysdebray.fr](mailto:contact@cc-paysdebray.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.*